



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MARDI 9 MAI 2023**

N°2023-15

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 9 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2 mai 2023

Date d’Affichage : 2 mai 2023

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Christelle BEGEAULT donne soin pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU

Secrétaire : Valérie BRISSAUD

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : suppression ou création d'emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs, suite à un avancement de grade pour 1 agent de la collectivité, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- la fermeture d'un poste d'agent de maitrise, à temps complet catégorie C, à compter du 7 novembre 2023,
- l'ouverture d'un poste d'agent de maitrise principal, à temps complet catégorie C, à compter du 8 novembre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

AR Prefecture

086-218601862-20230509-2023_15-DE
Reçu le 10/05/2023
Publié le 10/05/2023

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

➤ **DÉCIDE :**

- la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet catégorie C, à compter du 7 novembre 2023,
- l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet catégorie C, à compter du 8 novembre 2023,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,

En Mairie, le 9 mai 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



Cwibaux

AR Prefecture

086-218601862-20230509-2023_15-DE
Reçu le 10/05/2023
Publié le 10/05/2023

TABEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023
Annexe de la délibération n° 2023-14

Grade	Catégorie	Postes budgétaires	Effectifs pourvu	Temps de travail	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif	C	1	1	17/35	Contrat droit public – non statutaire (agence postale)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	35/35	
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	0	0	35/35	Poste fermé
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35/35	Poste ouvert suite à un avancement de grade
Adjoint technique	C	1	1	35/35	Poste ouvert suite à une augmentation des missions sur le service technique
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	29,30/35	
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	28/35	Poste fermé suite à une réorganisation du service
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	32/35	Poste fermé suite à une réorganisation du service
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	27/35	
FILIERE SOCIALE					
ATSEM	C	1	1	30/35	
TOTAL			9		